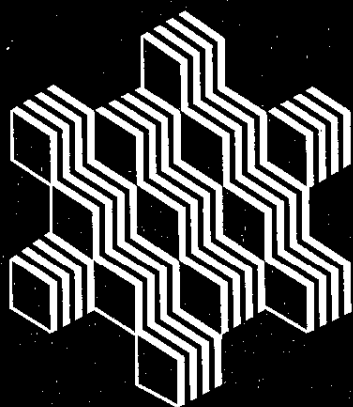


programme d'études



ÉDUCATION ÉCONOMIQUE

5^e SECONDAIRE

**FORMATION GÉNÉRALE
ET PROFESSIONNELLE**

Québec 

programme d'études

5^e SECONDAIRE

ÉDUCATION ÉCONOMIQUE

**FORMATION GÉNÉRALE
ET PROFESSIONNELLE**

Approuvé par les Comités catholique et protestant
du Conseil supérieur de l'éducation
les 17-18 septembre et 28 octobre 1981.

Réimpression, mars 1993 — 9293-0949
Réimpression: septembre 1995 — 95-0765

Les établissements d'enseignement sont autorisés à procéder,
pour leurs besoins, à une reproduction totale ou partielle du
présent document. S'il est reproduit pour vente, le prix de
vente ne devra pas excéder le coût de reproduction.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1982 — 8182-1053

ISBN 2-550-04934-9

Dépôt légal — troisième trimestre 1982
Bibliothèque nationale du Québec

Il m'est agréable de confirmer que le programme d'études intitulé: «Éducation économique — 5^e secondaire — Formation générale et professionnelle», édicté en conformité avec l'article 3 du Règlement concernant le régime pédagogique du secondaire, a reçu l'approbation des comités confessionnels du Conseil supérieur de l'éducation et constitue un programme dont j'autorise l'utilisation dans toutes les écoles, à compter du 1^{er} juillet 1982.

Le ministre de l'Éducation,

A handwritten signature in black ink, reading "Camille Laurin m.d." in a cursive style.

CAMILLE LAURIN, m.d.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
REMERCIEMENTS	7
1. INTRODUCTION	9
1.1 Justification du programme	11
1.2 Analyse des besoins	11
2. ORIENTATIONS DU PROGRAMME	13
2.1 Considérations relatives à l'élève, à la société et à l'économique	15
2.2 Buts	15
2.3 Principes directeurs	16
2.4 Objectifs de formation	17
3. OBJECTIFS DU PROGRAMME	19
Preliminaires	21
Module 1 Organisation économique de la société	23
Module 2 Organisation de la production	27
Module 3 Ressources humaines	33
Module 4 Consommation	37
Module 5 Institutions financières et monnaie	43
Module 6 État et finances publiques	47
Module 7 Économie internationale	51
4. ÉVALUATION	57
4.1 Évaluation des apprentissages d'ordre cognitif	59
4.2 Évaluation des apprentissages d'ordre affectif	59
5. CONCLUSION	61
TABLEAU DES MODULES ET DES UNITÉS DU PROGRAMME D'ÉDUCATION ÉCONOMIQUE	22

REMERCIEMENTS

Le programme d'éducation économique est le fruit de la collaboration de certaines de personnes qui ont été consultées tout au long de son élaboration.

Au nom du ministère de l'Éducation du Québec, les autorités de la Direction générale du développement pédagogique, de la Direction des programmes et la responsable des programmes de sciences humaines au secondaire expriment leurs sincères remerciements:

- aux enseignants de l'équipe de production qui « cent fois sur le métier ont remis leur ouvrage »;
- aux membres du comité consultatif pour leur intérêt, leur disponibilité et leur collaboration constante;
- aux représentants des commissions scolaires et aux conseillers pédagogiques en sciences humaines du Québec pour leur contribution, notamment lors des rencontres régionales et des semaines pédagogiques;
- à tous les enseignants d'économie du secondaire qui ont répondu au questionnaire d'inventaire des besoins en donnant des avis éclairés sur les objectifs proposés, ainsi qu'à tous les autres enseignants consultés;
- aux organismes socio-économiques qui ont participé à la consultation ministérielle sur le programme et qui ont manifesté tant d'intérêt;
- aux associations, aux spécialistes et aux personnes qui, de diverses façons, ont bien voulu apporter leur bienveillante collaboration.

1. INTRODUCTION

1. INTRODUCTION

1.1 Justification du programme

Le cours secondaire est reconnu par la majorité comme étant l'occasion, pour l'élève, d'acquérir une formation générale qui ne saurait être complète sans une éducation à la dimension économique. C'est ainsi que la politique énoncée par le ministère de l'Éducation dans *L'École québécoise*¹ rend obligatoire en cinquième secondaire le programme intitulé **Éducation économique** (code 16-3661). Celui-ci remplace désormais le programme facultatif **Initiation à la vie économique 412**.

Le nouveau programme s'inscrit dans un processus de respect des valeurs individuelles et collectives, des finalités de l'éducation et des objectifs du secondaire tels que formulés dans *L'École québécoise*. Sur le plan scolaire, l'initiation de l'élève à la dimension économique débute dès le primaire lorsque l'enfant se familiarise avec les sciences humaines. Puis, pendant les cinq années du secondaire, il aborde quelques concepts d'économie en suivant les cours obligatoires d'économie familiale, de formation personnelle et sociale, de géographie et d'histoire générales et de géographie et d'histoire du Québec et du Canada. Le programme d'éducation économique marque l'aboutissement de cette formation en sciences humaines laquelle permettra à l'élève de mieux saisir les enjeux des phénomènes étudiés.

Le programme d'éducation économique de cinquième secondaire s'adresse aux élèves de la formation générale et professionnelle. Leur âge varie généralement de 15 à 18 ans et leur vécu économique diffère sensiblement selon les groupes et les individus. Quoique certains besoins et intérêts de ces élèves soient sensiblement identiques, il faut tenir compte du fait qu'un bon nombre d'entre eux va se diriger sans tarder vers le marché du travail.

Un guide pédagogique² accompagne le programme et propose à l'enseignant des suggestions didactiques susceptibles de faciliter les apprentissages.

1.2 Analyse des besoins

C'est dans le but de mieux répondre aux attentes de la société québécoise qu'une analyse des besoins a été effectuée au cours de la phase d'élaboration du programme.

Cette analyse s'est fondée sur une vaste consultation mettant à contribution les ressources du milieu. Les avis recueillis ont servi à déterminer, conformément aux nouvelles directives du ministère de l'Éducation du Québec³, les orientations du programme, puis les objectifs d'apprentissage qui en découlent.

Par ailleurs, le champ d'étude de l'éducation économique étant très vaste, le contenu du programme a été choisi en fonction de critères précis qui ont influencé toutes les étapes de son élaboration. Ces critères sont de deux ordres: les critères de sélection, qui ont présidé principalement au choix des orientations et des objectifs, et les critères de structure, qui ont permis d'assurer la cohérence interne du programme.

1. *L'École québécoise, énoncé de politique et plan d'action*, Ministère de l'Éducation du Québec, Éditeur officiel du Québec, 1979.

2. *Guide pédagogique, Éducation économique, 5e secondaire, Formation générale et professionnelle*, Direction générale du développement pédagogique, Ministère de l'Éducation du Québec, 1982, (code 16-3661-01).

3. *Cadre d'élaboration des programmes et des guides pédagogiques*, Direction générale du développement pédagogique, Ministère de l'Éducation du Québec, 1978.

2. ORIENTATIONS DU PROGRAMME

2. ORIENTATIONS DU PROGRAMME

Les orientations du programme d'éducation économique émanent des valeurs, des finalités et des objectifs de l'éducation définis dans **L'École québécoise**. Elles se traduisent par des considérations relatives à l'élève, à la société et à la discipline, considérations qui ont mené à la formulation des buts, des principes directeurs et des objectifs du programme.

2.1 Considérations relatives à l'élève, à la société et à l'économique

Pour répondre aux attentes prioritaires du milieu, le programme tient compte, en particulier, de trois réalités: l'élève, la société et la discipline économique.

2.1.1 L'élève

L'adolescent de 15 à 18 ans a déjà commencé à subir une multitude de pressions économiques qui l'amènent à développer son jugement critique et son autonomie. Ainsi, en tant que consommateur, il se trouve continuellement dans l'obligation de faire des choix judicieux. En tant que travailleur, il devra connaître son rôle, ses droits et ses devoirs. Comme citoyen, il lui faut saisir certaines implications économiques et se situer à travers les nombreux courants d'idées qui circulent autour de lui.

À cet âge, l'élève est en mesure de comprendre et d'analyser les réalités économiques qui l'entourent; néanmoins, les aspects purement théoriques retiennent encore difficilement son attention. C'est pourquoi, il a besoin d'une approche pédagogique concrète, axée sur son vécu et faisant appel à ses intérêts, à sa motivation et à sa participation.

2.1.2 La société

Comme toute collectivité, la société québécoise est contrainte de faire des choix et de se fixer des objectifs socio-économiques. C'est dans la mesure où ses citoyens seront capables d'analyser ces choix et ces objectifs qu'elle pourra compter sur une participation efficace de leur part.

Une population a également besoin de compétences capables de prendre en main son évolu-

tion et ses leviers de commande socio-économiques. Une éducation économique obligatoire ne peut que susciter l'intérêt des citoyens pour ce domaine et rendre ces derniers plus conscients de leur rôle et de leurs responsabilités dans la société.

2.1.3 L'économique

La science économique étudie divers modes d'organisations qui permettent à l'individu de tirer, compte tenu de ses besoins, le meilleur parti possible des ressources limitées dont il dispose.

Son objet d'étude est dynamique et une compréhension suffisante des rouages de l'économie requiert une initiation aux connaissances et aux habiletés de base de la discipline. Pour être exacte, cette compréhension doit être envisagée dans une perspective la plus globale possible mettant en lumière les relations et les interdépendances qui unissent les faits et les phénomènes économiques.

2.2 Buts

Il importe de déterminer avant tout les buts visés par le programme d'éducation économique. Son seul titre le distingue à la fois de la simple information économique et de la science économique proprement dite. En effet, ce cours vise à dépasser l'accumulation de connaissances plus ou moins structurées, sans toutefois prétendre exposer des théories économiques que l'élève saisiserait mal en raison de connaissances de base insuffisantes ou d'un manque d'intérêt de sa part.

Faire de l'éducation économique, c'est permettre à l'élève non seulement d'acquérir des connaissances et des habiletés intellectuelles et techniques, mais aussi d'adopter des attitudes et tout un ensemble de valeurs. C'est lui transmettre les notions économiques de base dans un ensemble cohérent pour qu'il puisse les assimiler et éventuellement les utiliser. Cette éducation doit également amener l'élève à mettre à profit son vécu quotidien afin de comprendre les réalités qui l'entourent et d'y participer en faisant des choix à bon escient quand les circonstances l'exigent.

Il ne faut cependant pas perdre de vue qu'un programme d'enseignement fait partie d'un tout. Il s'agit là d'un instrument dont l'utilisation à des fins éducatives demeure la responsabilité de l'enseignant.

2.3 Principes directeurs

Le programme d'éducation économique s'appuie sur les principes directeurs suivants:

2.3.1 Chaque objectif du programme est présenté comme partie indissociable d'une synthèse, la réalité économique.

Le programme propose à l'élève une synthèse la plus globale possible à la mesure de ses capacités d'appréhension et du temps alloué à l'horaire. D'où une sélection de modules dont les objectifs correspondent aux grandes composantes de la réalité économique. Plus cette réalité pourra être saisie comme un tout dont les éléments n'en sont détachés que pour en faciliter l'étude, plus sera juste la compréhension et la décision du citoyen éclairé que l'on veut former. Il en résulte que les concepts et les habiletés retenus à l'intérieur de chaque module constituent un contenu minimum essentiel. C'est dans cette optique qu'ont été sélectionnés les sept thèmes du programme: l'organisation économique de la société, l'organisation de la production, les ressources humaines, la consommation, les institutions financières et la monnaie, l'État et les finances publiques, l'économie internationale.

2.3.2 Le programme présente les objectifs dans un réseau de relations et d'interdépendances traduisant la réalité économique.

Les faits et les phénomènes économiques sont généralement dépendants les uns des autres. Le programme évite une analyse qui étudierait les faits pour eux-mêmes, de façon purement cumulative et quantitative. Un objectif est signifiant si l'élève sait comment il est relié aux autres objectifs. Le regroupement des faits en phénomènes, puis l'assemblage des divers phénomènes en vue de présenter la réalité économique sont une démarche que le programme privilégie.

2.3.3 Le programme propose une séquence d'objectifs ordonnés en fonction d'un apprentissage cohérent et gradué.

Ce principe exige que l'on s'interroge sur l'ordre dans lequel doivent être présentés les concepts et les habiletés économiques. Quels sont ceux qui deviennent les préalables essentiels aux autres?

Il est également important de commencer l'apprentissage à un niveau d'abstraction correspondant à l'expérience de l'élève; en faisant appel à des concepts simples dont il peut saisir le sens immédiatement, on peut l'amener à un niveau d'analyse de plus en plus élevé, ce qui, progressivement, contribue à développer son esprit critique.

2.3.4 Le programme privilégie une approche pragmatique axée sur le vécu de l'élève.

Pour susciter l'intérêt, la motivation et la participation de l'élève, le programme fait appel, dans la mesure du possible, à son vécu économique comme situation éducative. A cet âge, un apprentissage est d'autant plus significatif qu'il s'attache à des questions se rapportant à la vie quotidienne. L'expérience de l'élève est remplie de «gestes économiques», mais il n'en est pas toujours conscient. Il suffit souvent de relever ces actes économiques et de les analyser pour faire découvrir les aspects théoriques qui s'y rattachent. Néanmoins, compte tenu du temps limité réservé à l'enseignement du programme, les données théoriques ne présentant pas une utilité évidente ont été laissées de côté. Il convient d'ajouter qu'une approche axée sur le vécu de l'élève suppose également que les institutions et les mécanismes économiques sont étudiés dans le contexte de la société québécoise.

2.3.5 Le programme aborde une dimension économique plus vaste que la réalité immédiate de l'élève.

L'expérience de la vie économique qu'un élève peut acquérir dans son environnement immédiat est cependant trop limitée et il faut qu'à son âge, il puisse prendre conscience d'une réalité socio-économique plus vaste, bien qu'encore très pratique. L'élève de cinquième

secondaire s'interroge à la fois sur la société où il évolue actuellement et sur celle de l'avenir. C'est pourquoi le programme regroupe des éléments qui le prépareront à agir de façon responsable autant aujourd'hui que demain. Dans ce contexte, il amène également l'élève à réfléchir sur des problèmes socio-économiques qu'un citoyen consciencieux ne peut se permettre d'ignorer.

2.4 Objectifs de formation

Le programme d'éducation économique propose d'atteindre des objectifs de formation qui relèvent du domaine cognitif, mais aussi du domaine affectif. La connaissance économique ne saurait en effet se dissocier de l'expression des valeurs et des attitudes tant individuelles que collectives. Toutefois, en raison des multiples variantes de la pratique pédagogique, c'est à l'enseignant que revient l'initiative de faire ressortir la dimension affective inhérente au contenu cognitif.

Ainsi, à la fin du programme d'éducation économique, l'élève devrait :

1. Être initié aux connaissances et aux habiletés fondamentales de l'analyse économique.
2. Être familiarisé avec sa réalité économique environnante.
3. Être initié aux relations et aux interdépendances économiques de la société.
4. Avoir pris conscience des principaux phénomènes et problèmes socio-économiques actuels.
5. Avoir développé son jugement critique face à diverses réalités économiques.
6. Être sensibilisé aux responsabilités personnelles et sociales qu'il devra assumer comme agent économique.

3. OBJECTIFS DU PROGRAMME

3. OBJECTIFS DU PROGRAMME ²

Préliminaires

Les objectifs, présentés dans le cadre des modules du programme, décrivent des comportements que l'on attend de l'élève après l'apprentissage. Ces objectifs et leurs contenus sont *obligatoires, sauf ceux qui sont accompagnés d'un astérisque*. Ils sont hiérarchisés en objectifs généraux, terminaux et intermédiaires. L'objectif général correspond au module, tandis que l'objectif terminal détermine l'unité d'enseignement. L'objectif intermédiaire est précisé par les éléments de contenu qui apparaissent dans les cases inférieures du tableau de la structure de l'unité. L'atteinte des objectifs intermédiaires devrait normalement entraîner celle de l'objectif terminal. De même, l'atteinte des objectifs terminaux d'un module devrait permettre celle de l'objectif général.

L'ordre de présentation des modules et des objectifs traduit la logique qui a présidé à la conception du programme. L'utilisateur peut toutefois remanier cet ordre s'il y perçoit des avantages. La latitude est évidemment encore

plus grande au niveau des contenus d'apprentissage présentés dans les cases inférieures du tableau de la structure.

L'enseignant peut utiliser diverses approches et progresser à des rythmes différents selon les objectifs du programme. Il peut, selon ses possibilités et l'intérêt de ses élèves, s'attarder sur un certain nombre d'objectifs et traiter plus rapidement les autres. Toutefois, cette souplesse ne doit pas compromettre l'étude de chacun des objectifs obligatoires.

Une page de présentation précède chaque module du programme. Elle vise à en donner l'orientation générale et à signaler succinctement l'aspect méthodologique que l'on pourrait privilégier en cours d'apprentissage. Le guide fournit plus de précisions à cet égard en proposant des activités pédagogiques et du matériel didactique utiles à l'atteinte des objectifs.

Le tableau de la page 22 donne un aperçu de l'ensemble du programme.

TABLEAU DES MODULES ET DES UNITÉS DU PROGRAMME D'ÉDUCATION ÉCONOMIQUE

MODULES			UNITÉS	
No	Titres	Objectifs généraux	Objectifs terminaux	Nombre d'objectifs intermédiaires
				obligatoires * facultatifs
1	Organisation économique de la société	Comprendre quelques éléments de base de l'organisation économique de la société.	Expliquer les fondements de l'organisation économique. Distinguer les principales caractéristiques de l'organisation socio-économique.	3 4
2	Organisation de la production	Comprendre que la production s'organise au sein de l'entreprise.	Établir la relation entre l'entreprise et la production. Comparer les entreprises en fonction de leur forme de propriété. Démontrer l'importance de toute entreprise quelle que soit sa taille.	3 3 2
3	Ressources humaines	Comprendre que les ressources humaines sont un facteur essentiel de la production.	Établir la relation entre les ressources humaines et la production. Décrire les structures et les mécanismes du monde du travail.	2 4
4	Consommation	Être en mesure de mieux planifier sa consommation.	Analyser le phénomène de la consommation. Établir le lien entre le crédit et une consommation planifiée. Utiliser des moyens de protection du consommateur. Distinguer des moyens pour faire fructifier un revenu non consommé.	2 2 3 2
5	Institutions financières et monnaie	Comprendre le rôle de quelques institutions financières et de la monnaie.	Comparer les principales institutions de dépôt et de crédit. Expliquer le phénomène de la monnaie.	2 2
6	État et finances publiques	Comprendre l'action de l'État dans l'économie.	Démontrer que l'État a un rôle à jouer dans l'économie. Expliquer que le budget est le principal instrument d'action de l'État.	3 3
7	Économie internationale	Comprendre quelques rouages de l'économie internationale.	Démontrer l'importance des relations économiques extérieures. Décrire l'économie des pays en voie de développement et leurs liens avec les pays industrialisés. Distinguer les principaux types d'économie.	2 2 2

Module 1

ORGANISATION ÉCONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ

MODULE 1

ORGANISATION ÉCONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ

OBJECTIF GÉNÉRAL

À LA FIN DE CE MODULE, L'ÉLÈVE DEVRAIT COMPRENDRE QUELQUES ÉLÉMENTS DE BASE DE L'ORGANISATION ÉCONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ.

Objectifs terminaux:

L'élève devrait pouvoir:

- 1.1 Expliquer les fondements de l'organisation économique.
- 1.2 Distinguer les principales caractéristiques de l'organisation socio-économique.

ORIENTATION DU MODULE

Ce premier module a pour rôle d'introduire la discipline économique. Besoins, rareté, choix expliquent les fondements de celle-ci et constituent les premières notions avec lesquelles l'élève doit se familiariser. Sans utiliser une définition formelle, il fait entrevoir la portée du mot *économique* en offrant à l'élève une première approche de cette discipline.

Nécessairement, tous les thèmes des autres modules seront abordés ici, mais dans une perspective d'interdépendance que l'on ne peut espérer voir bien saisie qu'à la fin du programme, au terme de l'étude de chaque maillon de l'organisation.

La méthodologie doit faire réaliser à l'élève qu'il n'est pas tout à fait ignorant en matière économique. Il importe donc de saisir toutes les occasions de faire ressortir la dimension économique du vécu quotidien pour en arriver aux principaux aspects théoriques.

UNITÉ 1.1

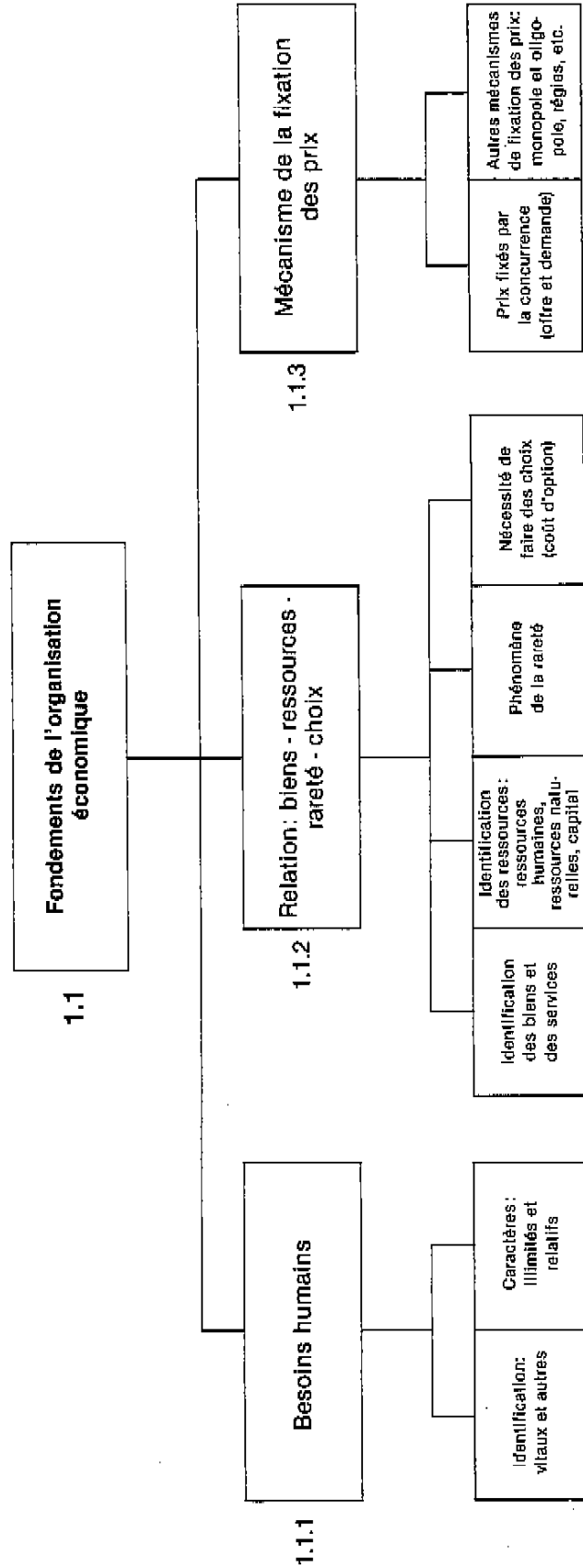
Objectif terminal

1.1 Expliquer les fondements de l'organisation économique.

Objectifs intermédiaires:

- 1.1.1 Caractériser les besoins humains.
- 1.1.2 Établir la relation entre biens, ressources, rareté et choix.
- 1.1.3 Décrire le mécanisme de la fixation des prix.

STRUCTURE DU CONTENU



UNITÉ 1.2

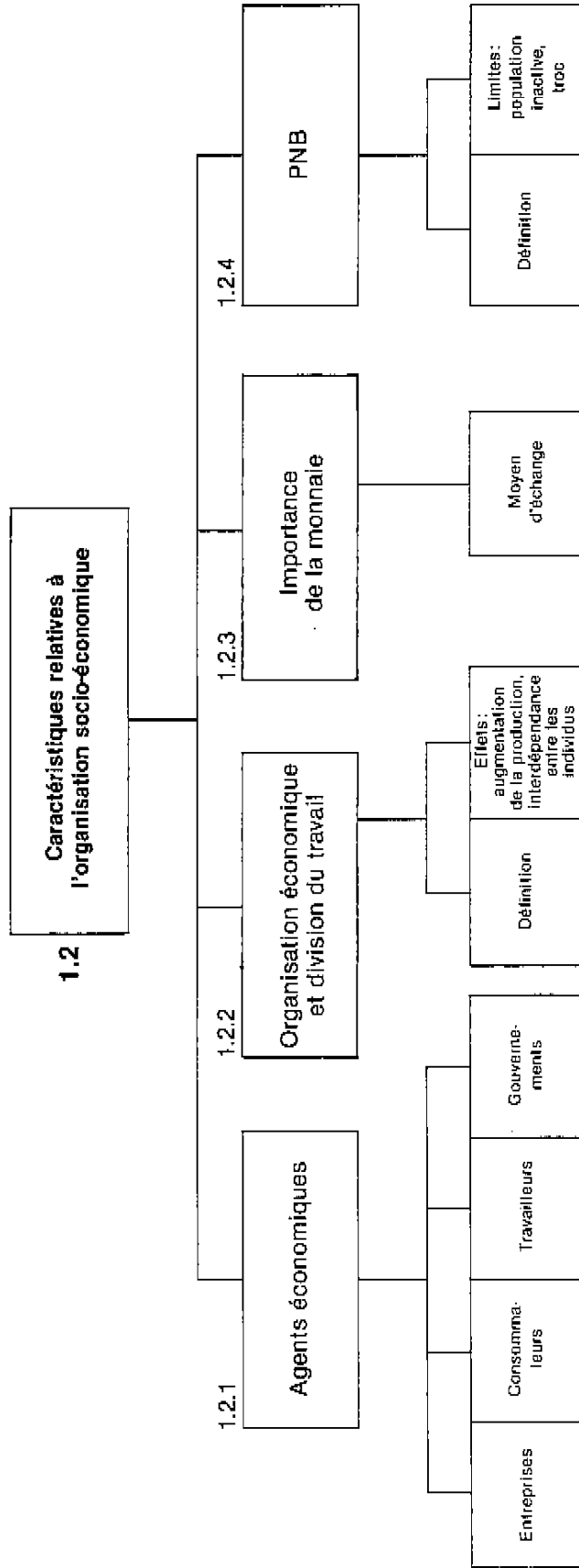
Objectif terminal

1.2 Distinguer les principales caractéristiques de l'organisation socio-économique.

Objectifs intermédiaires:

- 1.2.1 Identifier les principaux agents économiques.
- 1.2.2 Montrer que l'organisation économique est reliée à la division du travail.
- 1.2.3 Montrer l'importance de la monnaie.
- 1.2.4 Caractériser le produit national brut.

STRUCTURE DU CONTENU



Module 2

ORGANISATION DE LA PRODUCTION

MODULE 2

ORGANISATION DE LA PRODUCTION

À LA FIN DE CE MODULE, L'ÉLÈVE DEVRAIT COMPRENDRE QUE LA PRODUCTION S'ORGANISE AU SEIN DE L'ENTREPRISE.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Objectifs terminaux :

L'élève devrait pouvoir :

- 2.1 Établir la relation entre l'entreprise et la production.
- 2.2 Comparer les entreprises en fonction de leur forme de propriété.
- 2.3 Démontrer l'importance de toute entreprise quelle que soit sa taille.

ORIENTATION DU MODULE

La satisfaction des besoins humains est assurée par la mise en marche de l'appareil de production qui s'organise au sein de l'entreprise. Celle-ci, bien qu'elle puisse se distinguer par sa taille, sa forme de propriété, son secteur d'activité, etc., se définit toujours comme le lieu de la combinaison des ressources productives.

Quoique l'élève n'en soit pas toujours conscient, l'entreprise fait partie de son vécu. L'enseignant utilisera le plus possible des exemples tirés de l'expérience de l'élève pour l'amener à prendre conscience de la nécessité d'avoir des entreprises pour produire les biens et les services nécessaires à la satisfaction des besoins humains.

UNITÉ 2.1

Objectif terminal

2.1 Établir la relation entre l'entreprise et la production.

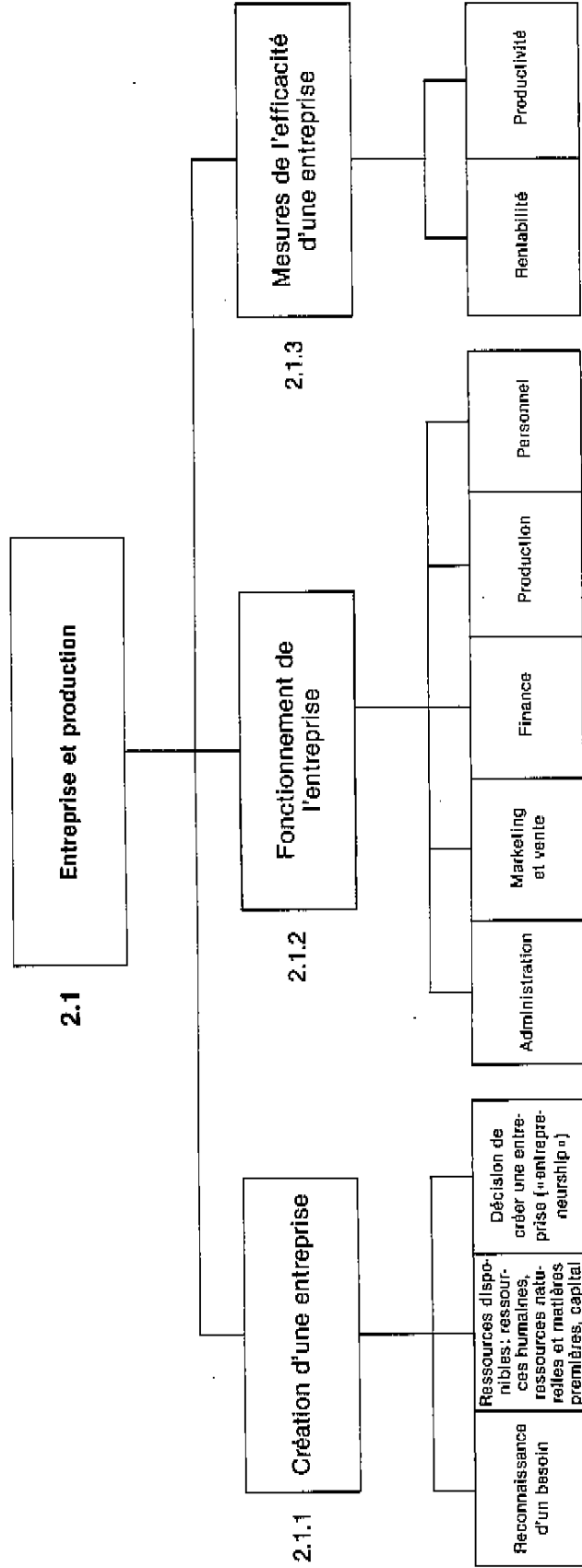
Objectifs intermédiaires :

2.1.1 Montrer comment est créée une entreprise.

2.1.2 Décrire le fonctionnement de l'entreprise.

2.1.3 Préciser quelques mesures de l'efficacité d'une entreprise.

STRUCTURE DU CONTENU



UNITÉ 2.2

Objectif terminal

2.2 Comparer les entreprises en fonction de leur forme de propriété.

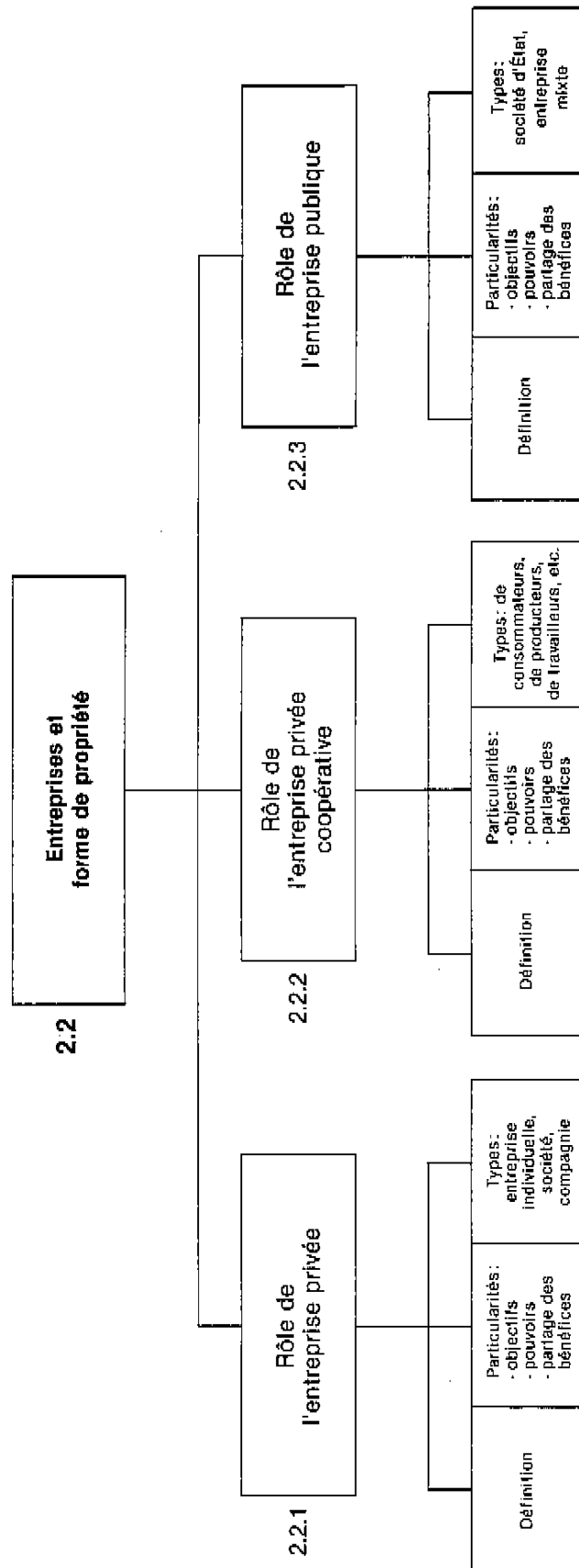
Objectifs intermédiaires:

2.2.1 Expliquer le rôle de l'entreprise privée dans la production.

2.2.2 Expliquer le rôle de l'entreprise privée coopérative dans la production.

2.2.3 Expliquer le rôle de l'entreprise publique dans la production.

STRUCTURE DU CONTENU



UNITÉ 2.3

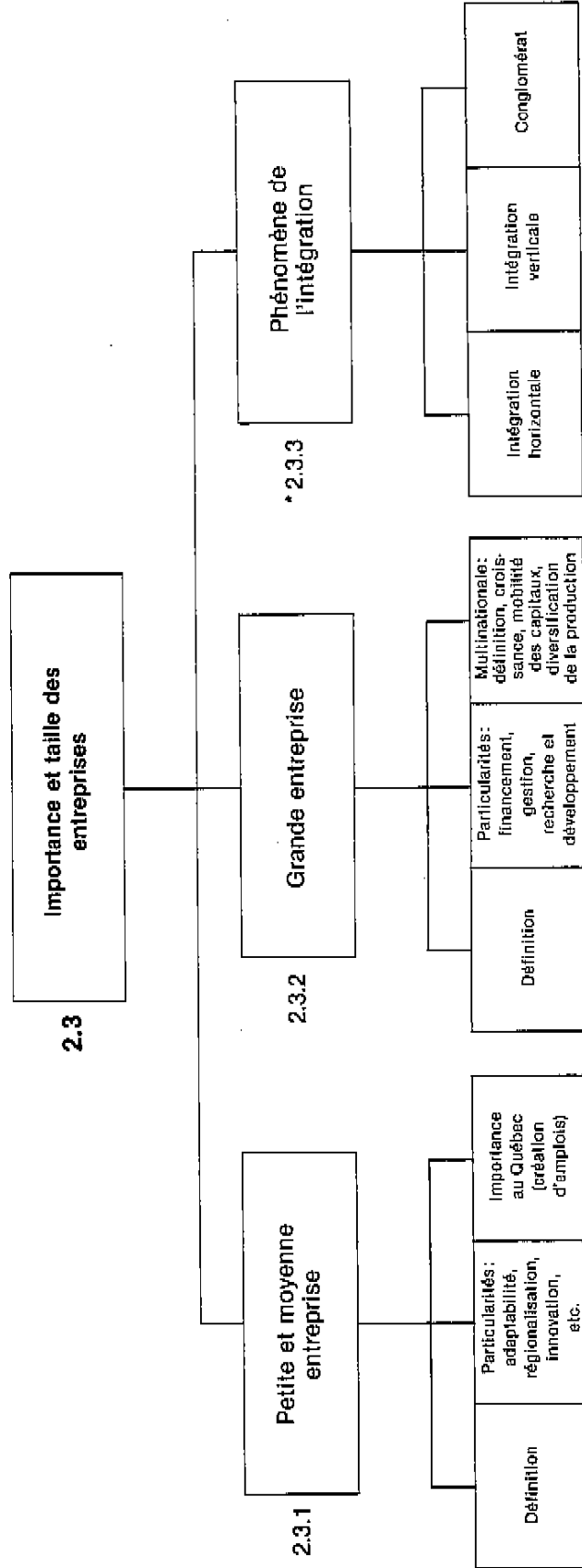
Objectif terminal

2.3 Démontrer l'importance de toute entreprise quelle que soit sa taille.

Objectifs intermédiaires:

- 2.3.1 Montrer l'importance de la PME dans le processus de production.
- 2.3.2 Montrer l'importance de la grande entreprise dans le processus de production.
- * 2.3.3 Décrire le phénomène de l'intégration.

STRUCTURE DU CONTENU



* Les objectifs munis d'un astérisque sont facultatifs.

Module 3

RESSOURCES HUMAINES

MODULE 3

RESSOURCES HUMAINES

À LA FIN DE CE MODULE, L'ÉLÈVE DEVRAIT COMPRENDRE QUE LES RESSOURCES HUMAINES SONT UN FACTEUR ESSENTIEL DE LA PRODUCTION.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Objectifs terminaux:

L'élève devrait pouvoir:

- 3.1 Établir la relation entre les ressources humaines et la production.
- 3.2 Décrire les structures et les mécanismes du monde du travail.

ORIENTATION DU MODULE

Parmi toutes les ressources productives combinées au sein de l'entreprise, le programme en privilégie une : les ressources humaines. Le terme fait référence tant à l'entrepreneur qu'au travailleur ou au gestionnaire. Ce choix est motivé par la nécessité de voir dans l'élève non seulement un consommateur, mais aussi une ressource humaine.

Parce que l'élève, à la fin de son secondaire, commence à penser au monde du travail, ou parce qu'il le connaît déjà, ce module devrait particulièrement l'intéresser. La mention de nombreux détails pratiques permettra notamment à l'enseignant de préparer l'élève à entrer sur le marché du travail.

UNITÉ 3.1

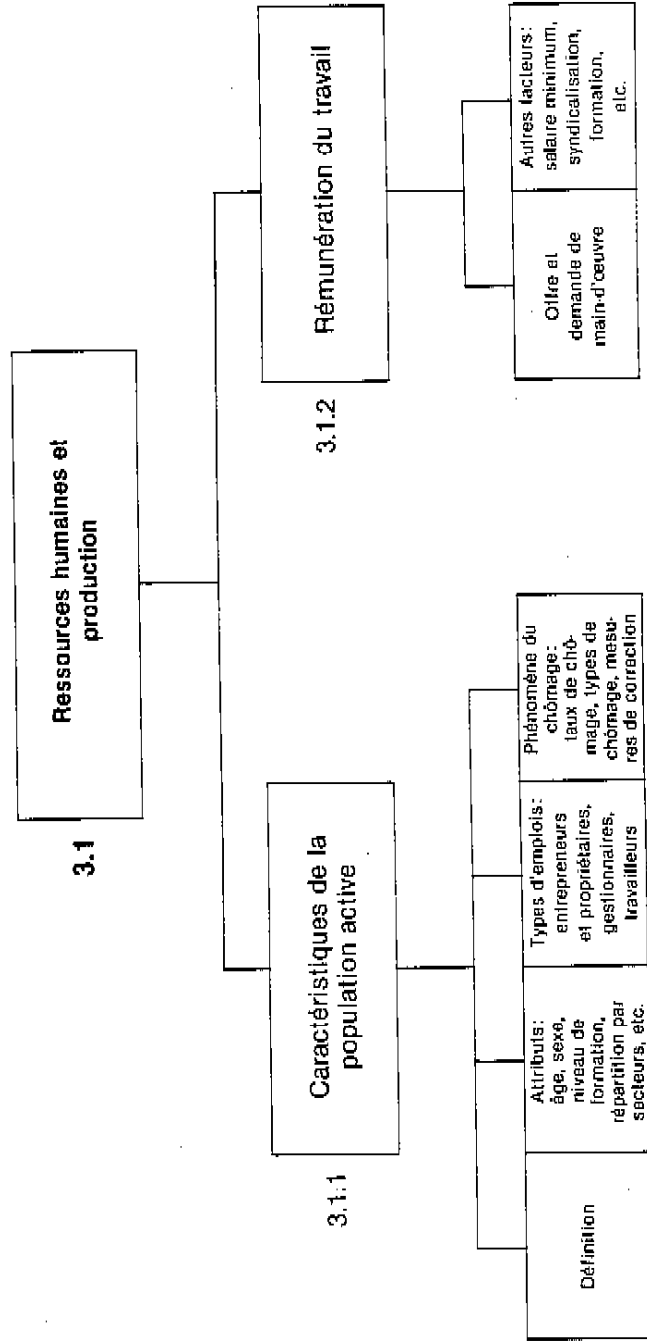
Objectif terminal

3.1 Établir la relation entre les ressources humaines et la production.

Objectifs intermédiaires:

- 3.1.1 Déterminer les principales caractéristiques de la population active.
- 3.1.2 Établir quelques facteurs permettant de fixer la rémunération du travail.

STRUCTURE DU CONTENU



UNITÉ 3.2

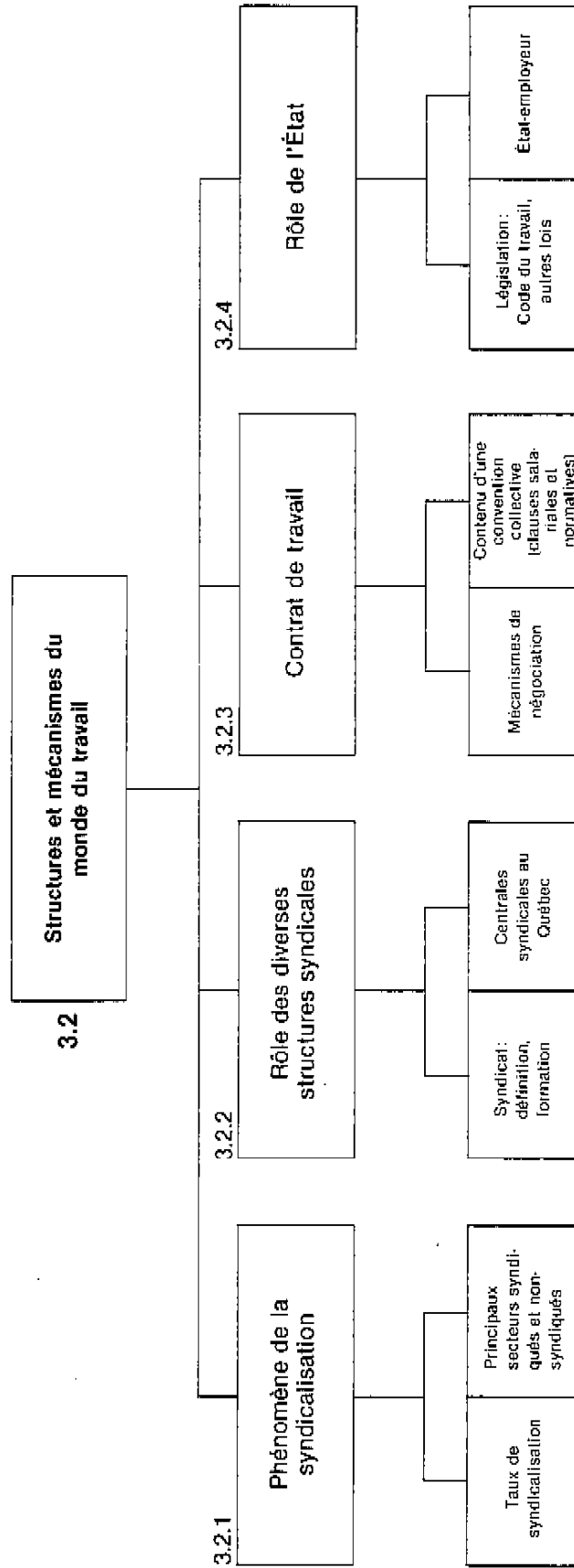
Objectif terminal

3.2 Décrire les structures et les mécanismes du monde du travail.

Objectifs intermédiaires:

- 3.2.1 Décrire le phénomène de la syndicalisation.
- 3.2.2 Préciser le rôle des diverses structures syndicales.
- 3.2.3 Caractériser le contrat de travail.
- 3.2.4 Déterminer le rôle de l'Etat dans le monde du travail.

STRUCTURE DU CONTENU



Module 4

CONSUMMATION

MODULE 4

CONSOMMATION

OBJECTIF GÉNÉRAL

À LA FIN DE CE MODULE, L'ÉLÈVE DEVRAIT ÊTRE EN MESURE DE MIEUX PLANIFIER SA CONSOMMATION.

Objectifs terminaux:

L'élève devrait pouvoir:

- 4.1 Analyser le phénomène de la consommation.
- 4.2 Établir le lien entre le crédit et une consommation planifiée.
- 4.3 Utiliser des moyens de protection du consommateur.
- 4.4 Distinguer des moyens pour faire fructifier un revenu non consommé.

ORIENTATION DU MODULE

La consommation vise la satisfaction des besoins. Ce quatrième module a pour but d'apprendre à l'élève à planifier sa consommation. L'accent peut être mis sur le développement de la responsabilité individuelle en ce qui touche la protection. On en profite également pour introduire l'aspect non consommé du revenu, l'épargne. Une occasion intéressante est fournie de mettre l'accent sur le domaine affectif et de développer des attitudes: planification, choix rationnel, sens de l'épargne, etc.

UNITÉ 4.1

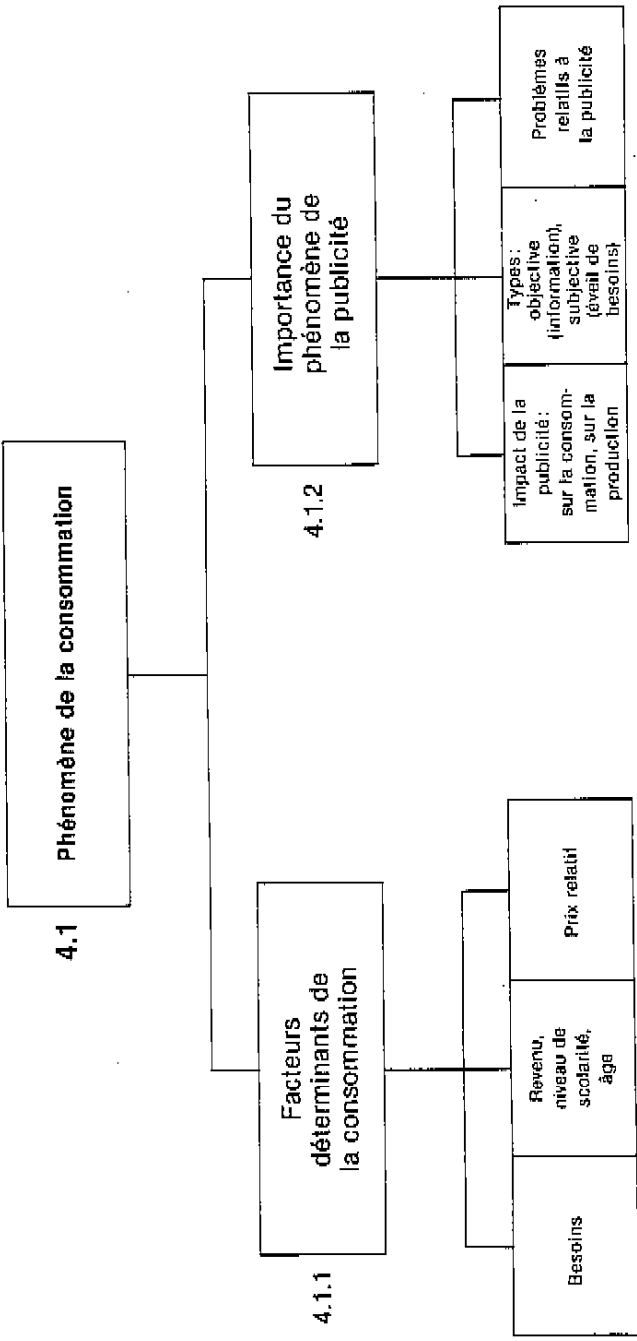
Objectif terminal

4.1 Analyser le phénomène de la consommation.

Objectifs intermédiaires:

- 4.1.1 Distinguer quelques facteurs déterminants de la consommation.
- 4.1.2 Montrer l'importance du phénomène de la publicité.

STRUCTURE DU CONTENU



UNITÉ 4.2

Objectif terminal

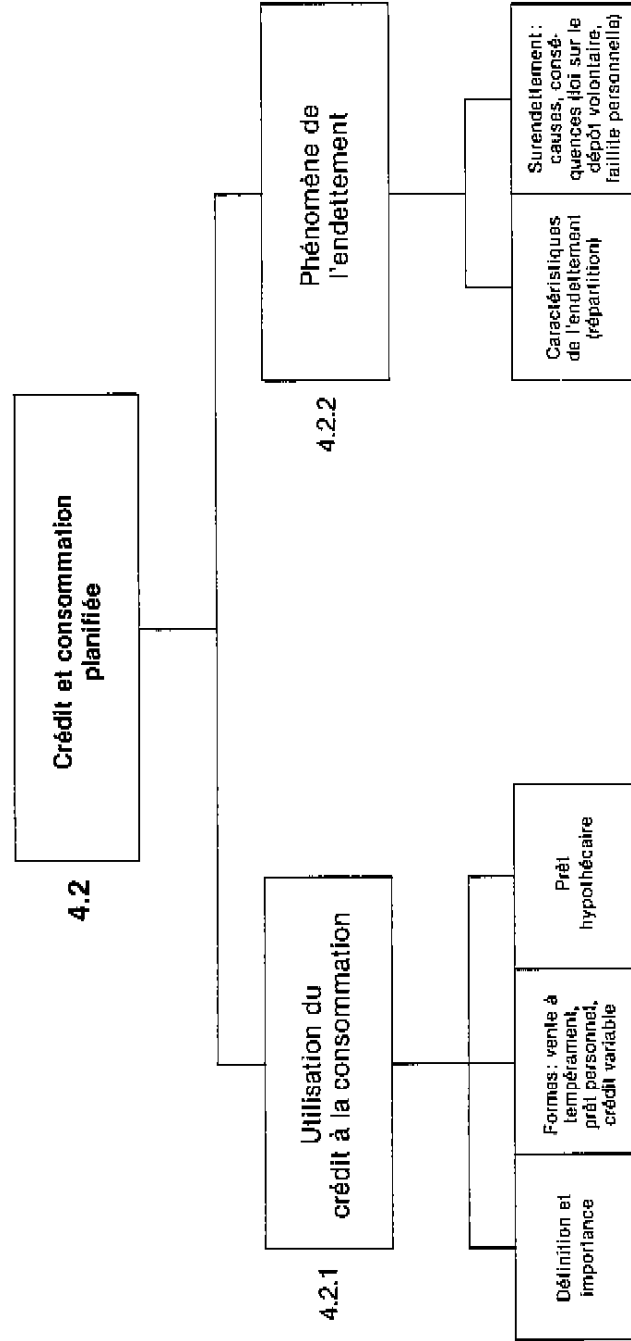
4.2 Établir le lien entre le crédit et une consommation planifiée.

Objectifs intermédiaires:

4.2.1 Montrer comment le crédit à la consommation peut être utilisé.

4.2.2 Décrire le phénomène de l'endettement.

STRUCTURE DU CONTENU



UNITÉ 4.3

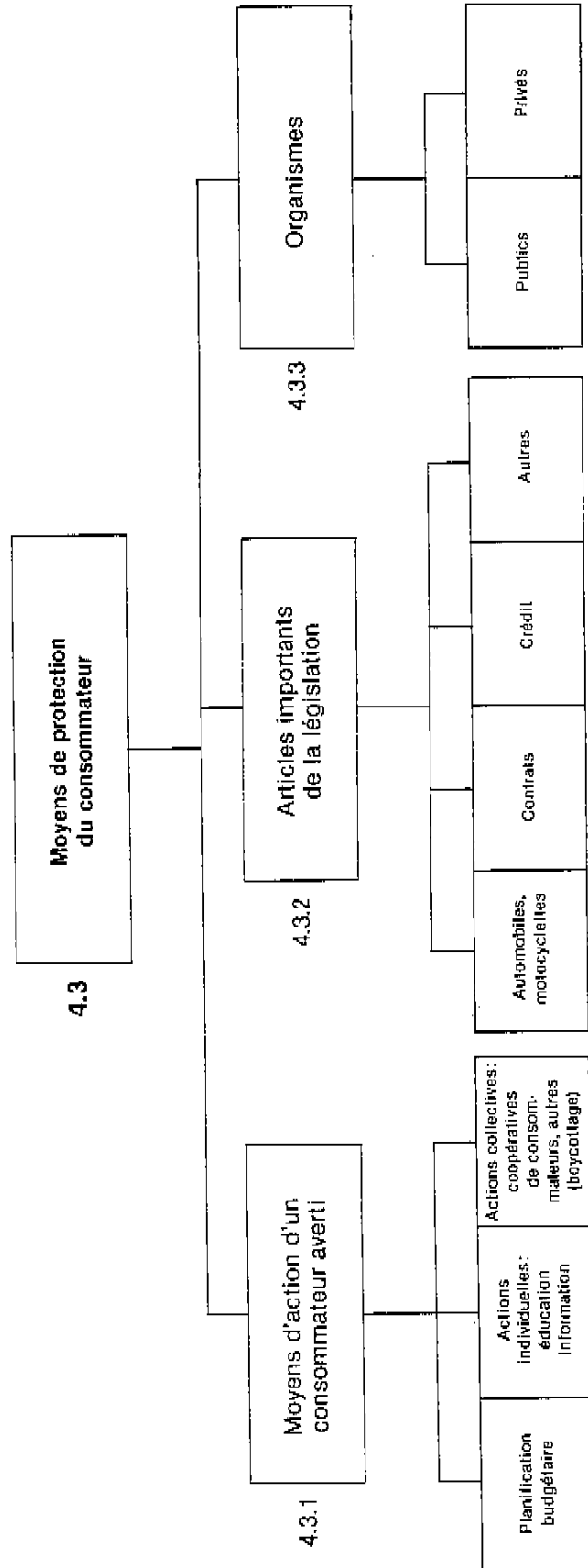
Objectif terminal

4.3 Utiliser des moyens de protection du consommateur.

Objectifs intermédiaires:

- 4.3.1 Déterminer des moyens d'action dont dispose un consommateur averti.
- 4.3.2 Utiliser quelques articles importants de la législation.
- 4.3.3 Différencier les organismes de protection du consommateur.

STRUCTURE DU CONTENU



UNITÉ 4.4

Objectif terminal

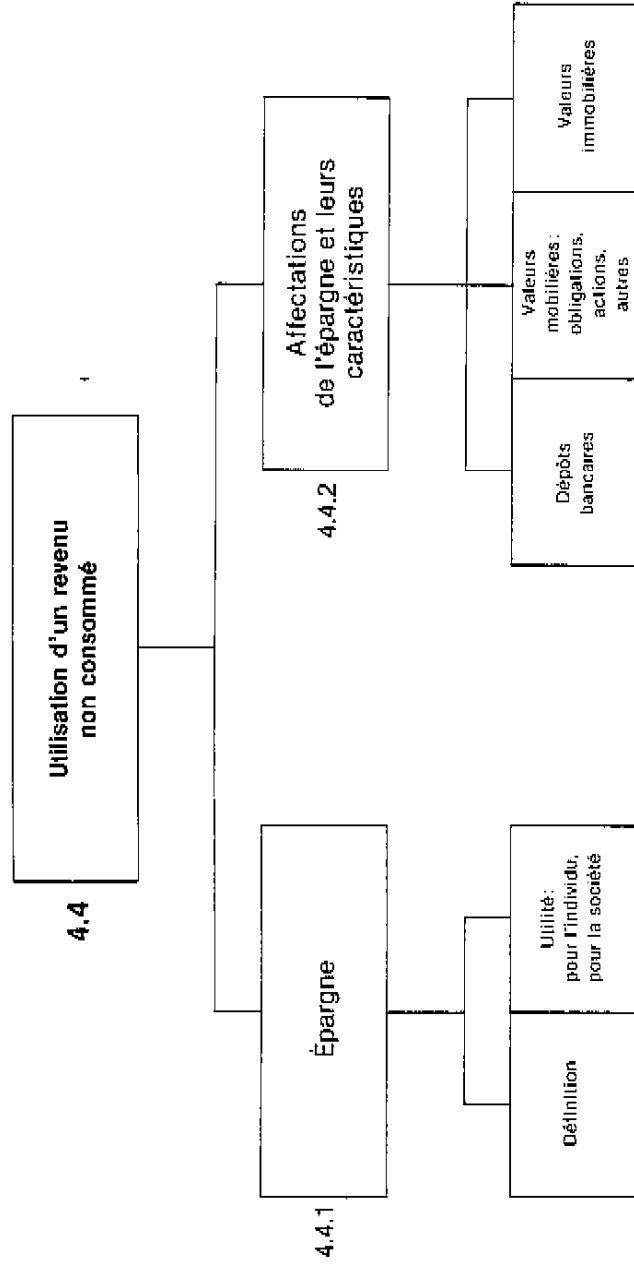
4.4 Distinguer des moyens pour faire fructifier un revenu non consommé.

Objectifs intermédiaires:

4.4.1 Caractériser l'épargne.

4.4.2 Distinguer les caractéristiques des différentes affectations de l'épargne.

STRUCTURE DU CONTENU



Module 5

INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET MONNAIE

MODULE 5

INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET MONNAIE

À LA FIN DE CE MODULE, L'ÉLÈVE DEVRAIT COMPRENDRE LE RÔLE DE QUELQUES INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET DE LA MONNAIE.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Objectifs terminaux:

L'élève devrait pouvoir:

- 5.1 Comparer les principales institutions de dépôt et de crédit.**
- 5.2 Expliquer le phénomène de la monnaie.**

ORIENTATION DU MODULE

Les processus de consommation et de production engendrent des échanges qui nécessitent l'utilisation d'un intermédiaire, la monnaie. L'étude de celle-ci est abordée par le biais des institutions financières. On mettra l'accent sur le rôle qu'elles jouent en canalisant les épargnes vers le crédit. Il faut viser ici à faire connaître le monde financier en mettant en évidence les caractères spécifiques et les fonctions qui se rattachent à chacune de nos principales institutions financières. Les coopératives, notamment, occupent au Québec une place qu'il faut souligner.

Afin de motiver davantage l'élève, on insistera particulièrement sur la façon dont il pourra utiliser ces éléments en écartant le plus possible les aspects spécialisés. L'étude de la monnaie fournit l'occasion d'initier l'élève à la notion de politique monétaire et de lui faire relier des éléments en apparence disparates.

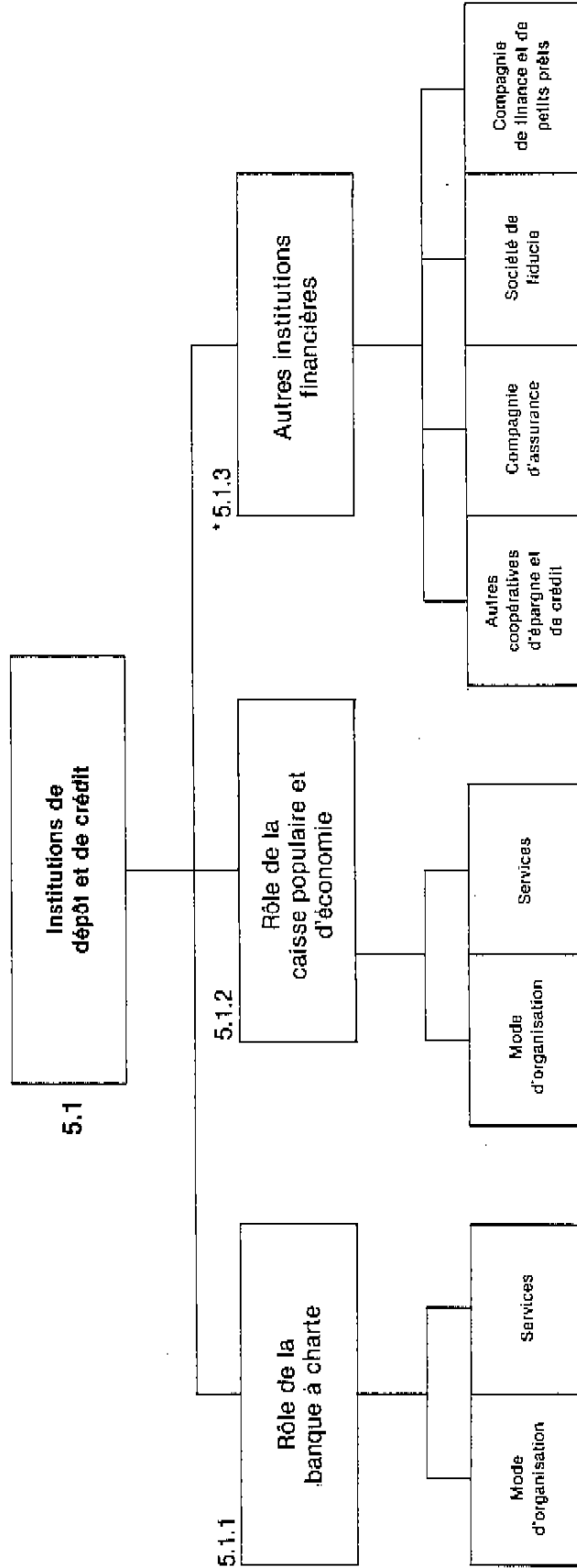
UNITÉ 5.1

Objectif terminal 5.1 Comparer les principales institutions de dépôt et de crédit.

Objectifs intermédiaires:

- 5.1.1 Expliquer le rôle de la banque à charte.
- 5.1.2 Expliquer le rôle de la caisse populaire et d'économie.
- * 5.1.3 Distinguer quelques autres institutions financières.

STRUCTURE DU CONTENU



UNITÉ 5.2

Objectif terminal

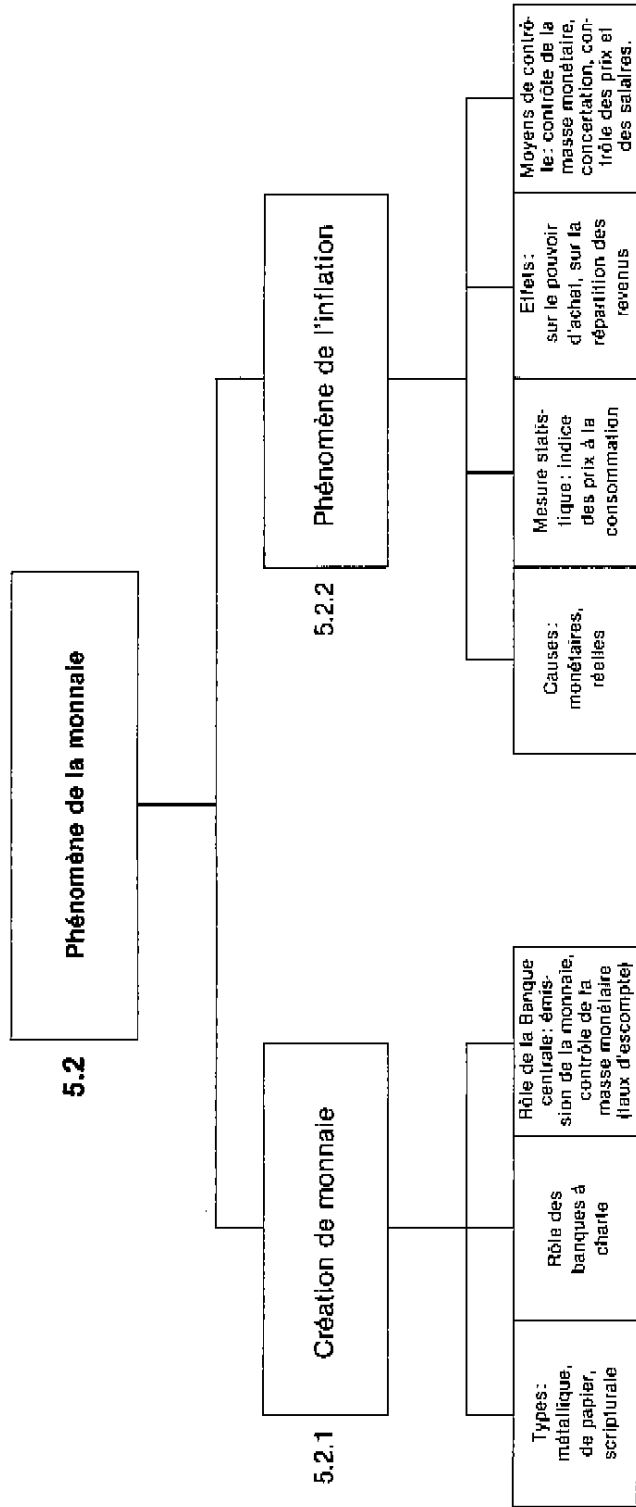
5.2 Expliquer le phénomène de la monnaie.

Objectifs intermédiaires:

5.2.1 Décrire le processus de création de monnaie.

5.2.2 Décrire le phénomène de l'inflation.

STRUCTURE DU CONTENU



Module 6

ÉTAT ET FINANCES PUBLIQUES

MODULE 6

ÉTAT ET FINANCES PUBLIQUES

OBJECTIF GÉNÉRAL

À LA FIN DE CE MODULE, L'ÉLÈVE DEVRAIT COMPRENDRE L'ACTION DE L'ÉTAT DANS L'ÉCONOMIE.

Objectifs terminaux:

L'élève devrait pouvoir:

- 6.1 Démontrer que l'État a un rôle à jouer dans l'économie.
- 6.2 Expliquer que le budget est le principal instrument d'action de l'État.

ORIENTATION DU MODULE

Après l'étude de la consommation et de la production, il y a lieu de s'attacher au rôle dévolu à l'État. Il est pertinent de montrer à la fois à quel point l'État est présent dans l'économie (affectation des ressources, redistribution des revenus, etc.) et ce qu'implique cette présence (taxation, dépenses, dette publique, etc.).

Ce module aborde en plusieurs points une dimension économique plus vaste que la réalité immédiate de l'élève. Ceci devrait inciter l'enseignant à s'attacher surtout à la vue d'ensemble plutôt qu'au détail et à mettre l'accent sur les interdépendances qui unissent des notions déjà étudiées.

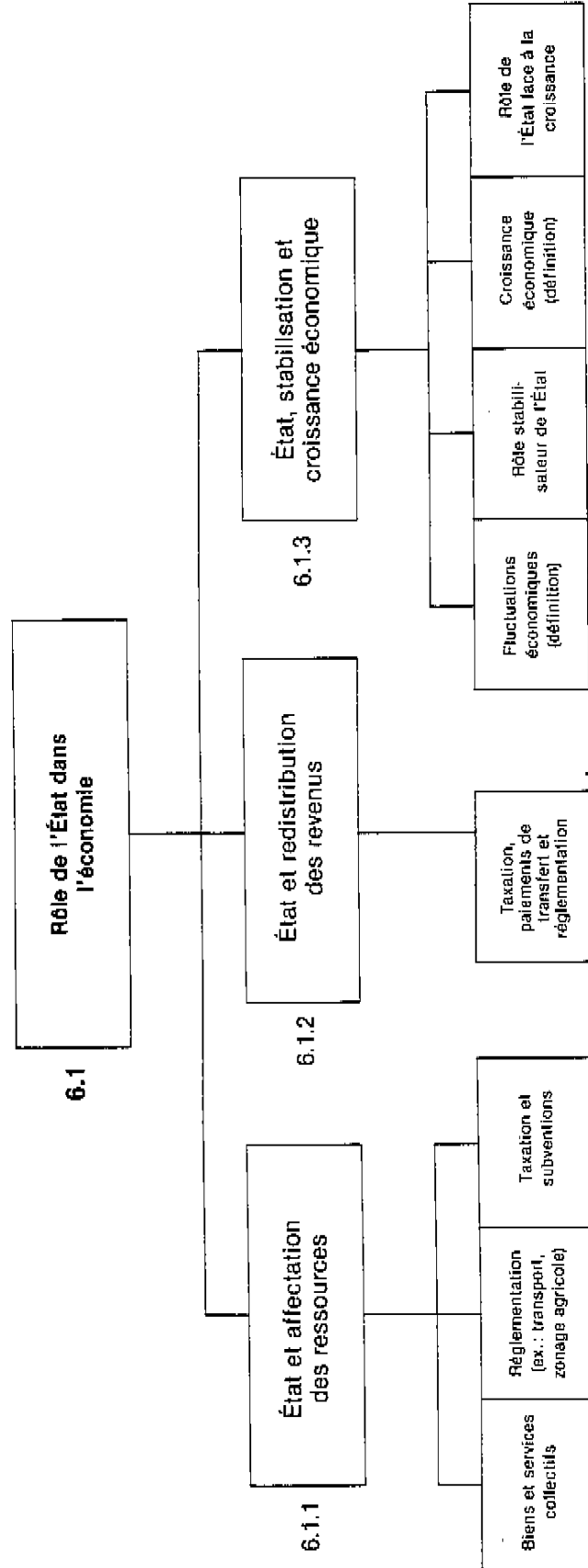
UNITÉ 6.1

Objectif terminal 6.1 Démontrer que l'État a un rôle à jouer dans l'économie.

Objectifs intermédiaires:

- 6.1.1 Déterminer le rôle de l'État dans l'affectation des ressources.
- 6.1.2 Déterminer les responsabilités de l'État dans la redistribution des revenus.
- 6.1.3 Décrire l'intervention de l'État au niveau de la stabilisation et de la croissance économique.

STRUCTURE DU CONTENU



UNITÉ 6.2

Objectif terminal

6.2 Expliquer que le budget est le principal instrument d'action de l'État.

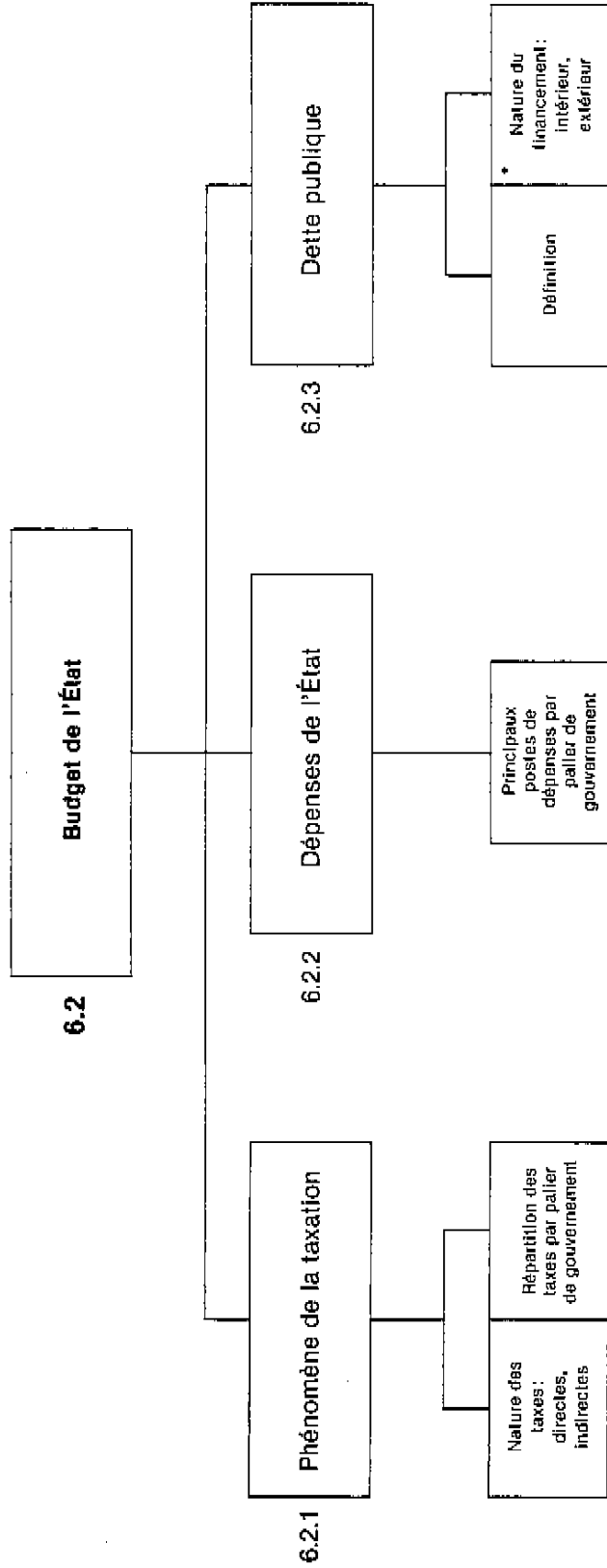
Objectifs Intermédiaires:

6.2.1 Décrire le phénomène de la taxation.

6.2.2 Caractériser les dépenses de l'État.

6.2.3 Donner quelques particularités de la dette publique.

STRUCTURE DU CONTENU



Module 7

ÉCONOMIE INTERNATIONALE

MODULE 7

ÉCONOMIE INTERNATIONALE

OBJECTIF GÉNÉRAL

À LA FIN DE CE MODULE, L'ÉLÈVE DEVRAIT COMPRENDRE QUELQUES ROUAGES DE L'ÉCONOMIE INTERNATIONALE.

Objectifs terminaux:

L'élève devrait pouvoir:

- 7.1 Démontrer l'importance des relations économiques extérieures.
- 7.2 Décrire l'économie des pays en voie de développement et leurs liens avec les pays industrialisés.
- 7.3 Distinguer les principaux types d'économie.

ORIENTATION DU MODULE

Dans nos économies modernes, les relations économiques extérieures occupent une place essentielle. L'élève doit prendre conscience que de multiples échanges de biens, de services et de capitaux s'effectuent entre le Québec, les autres provinces canadiennes et les autres pays. Cette ouverture fournit l'occasion d'aborder le phénomène des pays en voie de développement. Elle permet également de situer le système économique québécois et canadien par rapport à ceux des autres pays.

Ce dernier module comporte une dimension plus vaste que la réalité immédiate de l'élève. L'étude des systèmes économiques fournit alors une excellente occasion d'intégrer les principaux concepts étudiés dans des réseaux plus vastes et de familiariser l'élève avec d'autres modes d'organisation économique.

UNITÉ 7.1

Objectif terminal

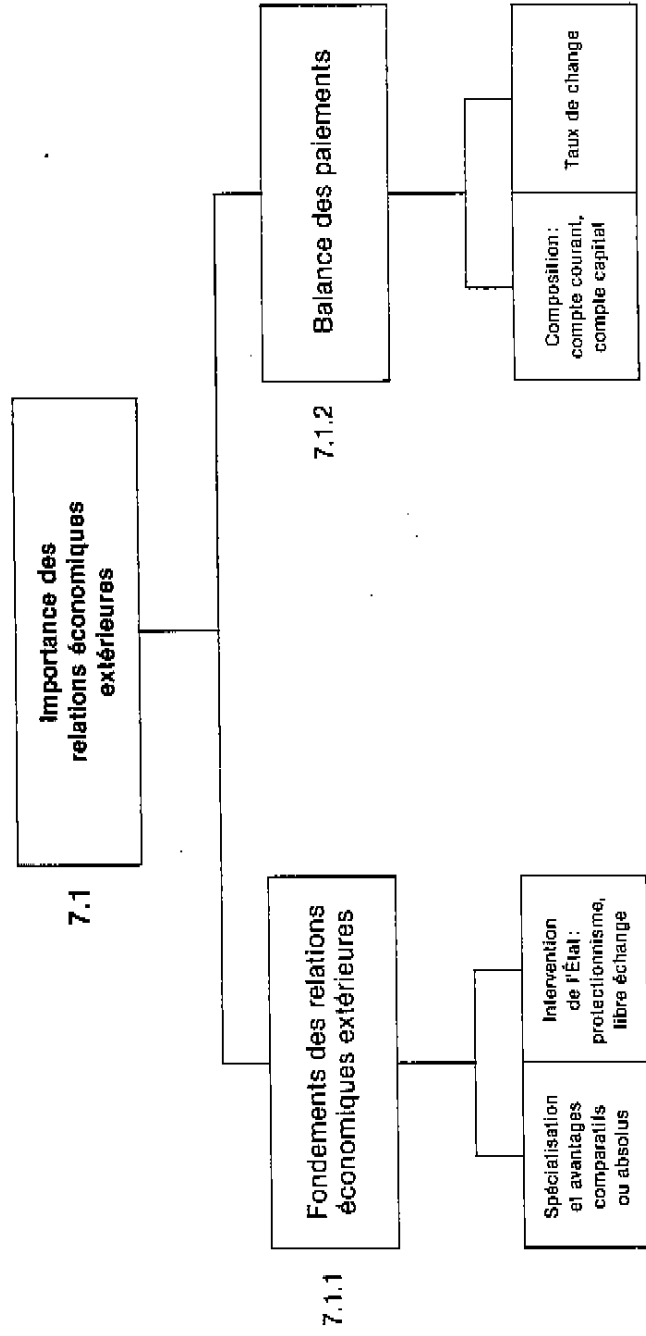
7.1 Démontrer l'importance des relations économiques extérieures.

Objectifs intermédiaires:

7.1.1 Décrire les fondements des relations économiques extérieures.

7.1.2 Caractériser la balance des paiements.

STRUCTURE DU CONTENU



UNITÉ 7.2

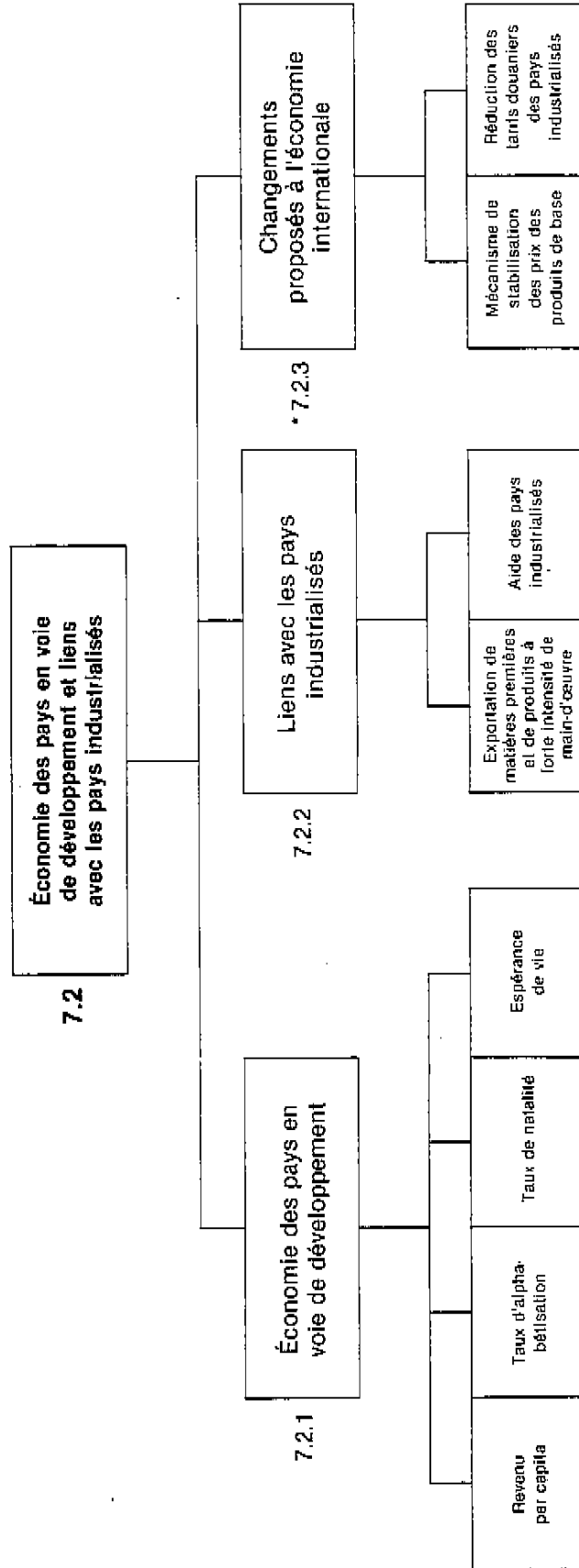
7.2 Décrire l'économie des pays en voie de développement et leurs liens avec les pays industrialisés.

Objectif terminal

Objectifs Intermédiaires:

- 7.2.1 Caractériser l'économie des pays en voie de développement.
- 7.2.2 Établir les liens avec les pays industrialisés.
- * 7.2.3 Identifier quelques changements proposés à l'économie internationale.

STRUCTURE DU CONTENU



UNITÉ 7.3

Objectif terminal

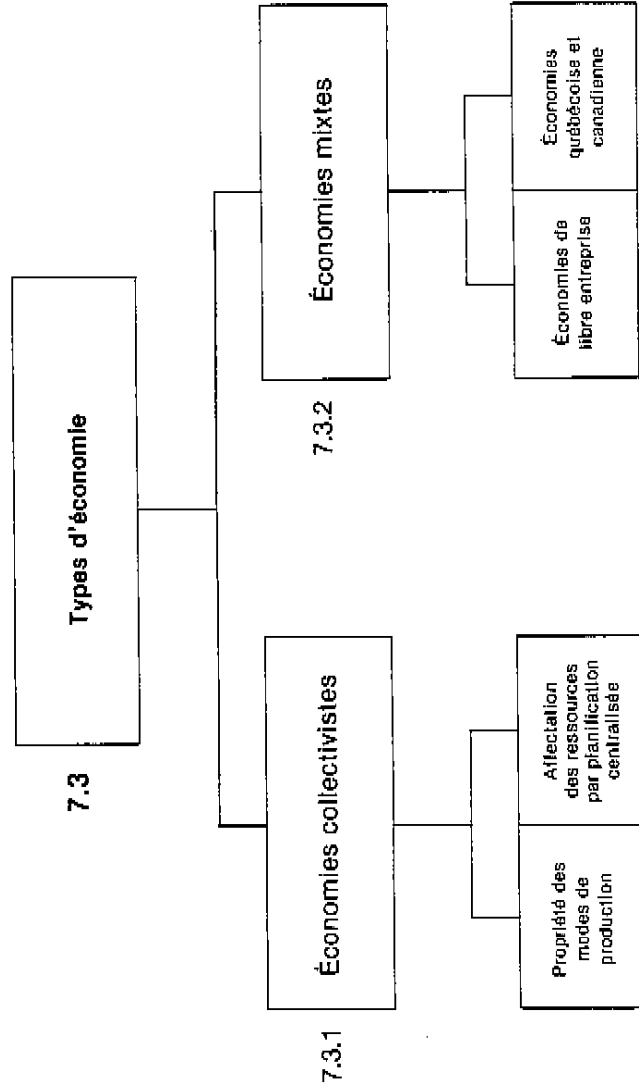
7.3 Distinguer les principaux types d'économie.

Objectifs Intermédiaires:

7.3.1 Caractériser les économies collectivistes.

7.3.2 Caractériser les économies mixtes.

STRUCTURE DU CONTENU



4. ÉVALUATION

4. ÉVALUATION

Les objectifs pédagogiques du programme d'éducation économique concernent particulièrement les domaines cognitif et affectif de l'apprentissage. L'évaluation de l'atteinte de ces objectifs, c'est-à-dire le fait de porter un jugement à partir de certains critères, repose essentiellement sur ces deux aspects.

4.1 Évaluation des apprentissages d'ordre cognitif

Les objectifs formulés dans les sept modules du programme se réfèrent principalement au domaine cognitif de l'apprentissage scolaire. L'objectif général de chaque module se trouve précisé par des objectifs terminaux et intermédiaires décrivant des comportements attendus et observables chez l'élève après son apprentissage. Ces objectifs spécifiques sont donc évaluables par l'enseignant.

L'évaluation, pour être valable et équitable, doit tenir compte d'une série de facteurs, tels les caractéristiques des élèves, la discipline, le contexte pédagogique, etc. Deux formes d'évaluation, complémentaires l'une de l'autre, sont à privilégier pour vérifier les résultats de l'apprentissage: l'évaluation formative et l'évaluation sommative.

Évaluation formative

C'est celle qui mesure l'apprentissage d'un élève en regard des objectifs poursuivis et des critères établis. Elle permet de vérifier si l'élève maîtrise les objectifs intermédiaires et s'il peut ainsi atteindre l'objectif terminal. Comme ces objectifs sont clairement énoncés dans le programme d'éducation économique, l'enseignant aura la possibilité de suivre chaque élève dans son apprentissage, de détecter les difficultés que celui-ci rencontre dans la poursuite d'un objectif et d'apporter une aide pédagogique immédiate, s'il y a lieu. C'est en ce sens qu'elle devient un des éléments essentiels du processus d'apprentissage.

En raison de ses nombreuses possibilités pédagogiques, ce type d'évaluation doit être continuellement utilisé en classe.

Évaluation sommative

L'évaluation sommative vérifie l'atteinte d'un ensemble d'objectifs du programme à la fin d'une séquence d'apprentissages plus ou moins longue. Elle permet de prendre des décisions qui peuvent porter sur la certification, la promotion, l'attribution d'un diplôme, les prédictions de succès, etc.

Il est évident que les résultats obtenus par l'élève lors de cette évaluation se trouvent en relation directe avec la qualité de l'évaluation formative effectuée en cours d'apprentissage.

4.2 Évaluation des apprentissages d'ordre affectif

L'enseignement de l'éducation économique fait nécessairement appel à l'affectivité en véhiculant, entre autres, des valeurs, des attitudes, des intérêts, etc. Quelques-uns de ces aspects sont explicités dans les objectifs de formation du programme (rubrique 2.4). D'autres ne le sont pas formellement mais se trouvent inhérents au contenu cognitif des objectifs généraux, terminaux et intermédiaires.

Comme ces aspects d'ordre affectif font appel à un processus d'intériorisation complexe et individuel, il devient difficile de porter un jugement, de faire une évaluation à leur sujet.

En raison des finalités de l'éducation scolaire, des multiples variantes de la pratique pédagogique et de l'évidente subjectivité d'une telle évaluation, c'est à l'enseignant que revient l'initiative d'établir les critères permettant de porter les jugements qui s'imposent dans ce domaine, de façon équitable et nuancée.

5. CONCLUSION

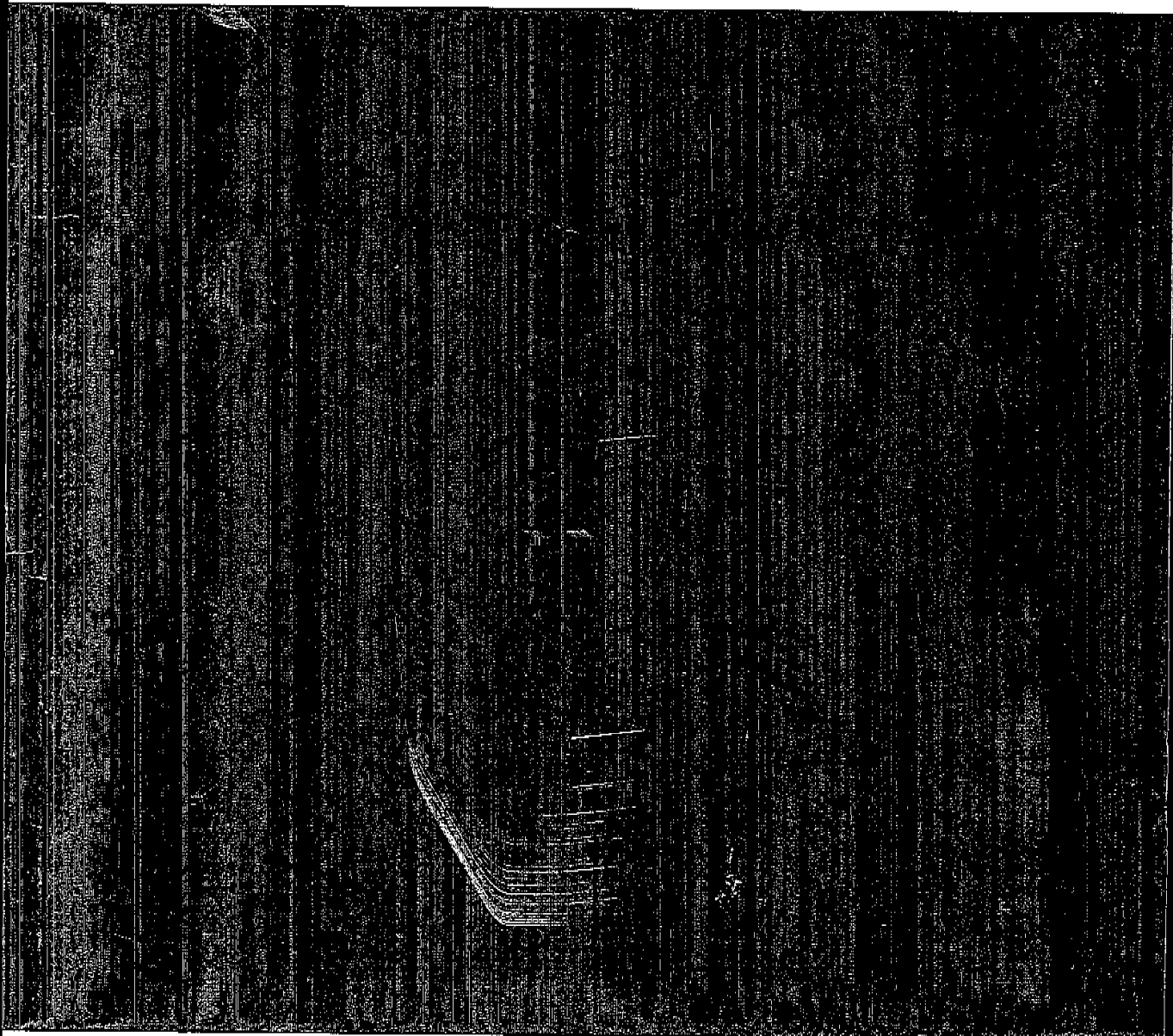
5. CONCLUSION

Le programme d'éducation économique propose des contenus d'apprentissage formulés en termes d'objectifs hiérarchisés. Les éléments retenus sont présentés de manière à orienter l'enseignement vers un but véritablement éducatif. Toutefois, la méthodologie et les possibilités d'enrichissement des cours selon les caractéristiques du milieu sont laissées à la discrétion de l'enseignant.

Il est important et nécessaire que l'enseignement soit adapté aux besoins, intérêts et expériences de chaque groupe d'élèves et, idéalement, de chaque élève. L'enseignant doit également tenir compte du vécu et de l'environnement de ses élèves s'il veut vraiment les intéresser à la vie socio-économique.

Pour aider davantage l'enseignant à comprendre le programme et à planifier ses cours, le guide pédagogique lui fournit d'autres informations sur les objectifs et lui propose des activités et du matériel didactique. Il présente également les éléments bibliographiques qui ont servi à l'élaboration du programme et du guide d'éducation économique.

Il est à souhaiter que l'initiative dont fera preuve chaque milieu scolaire augmente la portée de ces instruments que sont le programme et le guide, en contribuant à l'innovation pédagogique et en stimulant l'intérêt des élèves pour l'économique.



Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

16-3661